

La Reconstruction du Monde

Sous ce titre général : « La Reconstruction du Monde » notre ami Albert Milhaud, député de l'Hérault, l'un de nos plus distingués Universalitaires et l'un des pionniers les plus avisés du mouvement social actuel, vient de publier un ouvrage documenté et consciencieux qui constitue une véritable encyclopédie vivante et objective des faits, des idées, des hommes et des doctrines ayant joué un rôle dans la vie universelle depuis la guerre jusqu'à nos jours.

Pour se rendre compte de la portée et de la valeur de ce monument littéraire, écrit en phrases claires et limpides, coulant de source, il faut le lire tout entier et en savourer l'actualité étudiée, prise sur le vif, avec un sens remarquable des aspirations populaires et des nécessités nouvelles, appelant des résolutions novatrices pour l'avenir assuré et la prospérité certaine de notre pays.

Le livre magistral, sans en avoir la prétention, de M. Albert Milhaud, est un document social, fécond en d'heureuses réalisations profitables à la France travaillante et démocratique. Comme un clair soleil d'été, se levant à l'horizon splendide, il profuse de clairs rayons de confiance et d'espérance sur les sillons labourés par l'effort courageux de tous les travailleurs.

Le livre de M. Albert Milhaud ne se recommande pas seulement par son style élégant et vivant ; il est bourré de chiffres, de citations, que chacun aura intérêt à consulter et à retenir pour en faire son profit personnel et répandre les bienfaits instructifs, autour de lui.

La « Reconstruction du Monde », chronique du temps présent, doit être lue attentivement par tous et à sa place marquée, dans toutes les bibliothèques, car il dégage une claire vision de réconfort d'espérance et d'action effective pour tout le monde du travail.

A l'appui de cette assertion nous voudrions pouvoir en donner de larges extraits, pour en montrer la forte structure et les bases solides mais la place nous est limitée et nous devons nous borner à quelques rapides aperçus.

Le fondement allemand, la Conférence de la Paix, la question d'Orient, l'épouse russe, Ludendorff, l'évanouissement des réparations, la production mondiale, constituent les principaux matériaux du robuste monument historique, d'une actualité éternelle et d'un intérêt d'une portée sans précédent, que M. Albert Milhaud, sans vouloir déflorer, par une citation succincte, le beau livre qui vient de paraître et qui faut lire en entier, nous ne pouvons résister au désir de reproduire ici le passage relatif à la suprématie navale après la paix de Versailles.

« Les Anglais, dont il faut admirer la faculté politique — écrit M. Albert Milhaud — ont cherché à réaliser, pendant la paix, le programme qu'ils avaient en vue durant la guerre. Il n'y a pas lieu de les en blâmer. Au contraire. C'est un bel exemple qu'ils donnent aux citoyens des peuples qui ont subi la guerre et qui ont subi les conséquences de la guerre est gagnée. Le but que se proposaient les Anglais est-il atteint ? L'Angleterre n'a plus en face d'elle, depuis la fin de la guerre, les vingt dreadnoughts, les trente sous-marins modernes, les cent-cinquante destroyers du kaiser qui l'ont empêché de tenir Rosyth et d'envoyer ses sous-marins à l'évolution en liberté nageuse dans les eaux de la mer du Nord, à quelques heures de l'estuaire de la Tamise, n'existent plus. L'Angleterre n'est plus contrainte d'abandonner la Méditerranée, comme en 1914, à la garde de la flotte française. De la Méditerranée à Malte, de Malte au Bosphore, du Bosphore au canal de Suez, l'Angleterre est maintenant chez elle.

« Le Japon, troisième puissance navale, est toujours ami et allié de l'Angleterre et de la France. L'Italie, sont du côté des grandes flottes britanniques. Cependant les Anglais éprouvent de la peine à garder la suprématie qu'ils ont depuis 1713, ils n'ont pas su tirer profit d'une grande pacification diplomatique pour assurer, sans conteste leur suprématie navale, comme ils avaient fait à Utrecht, il y a deux siècles et à Vienne, il y a cent ans.

« La question de la suprématie navale, posée pendant la guerre, écartée durant la discussion de la paix, apparaît chaque jour plus nettement la grande affaire du temps présent. A moins d'événements insoupçonnables, elle dominera par toutes les solutions qu'elle propose et qu'elle impose à la politique des Anglo-Saxons, c'est-à-dire au Monde.

« Nous voulons arrêter la notre citation, faisant à toutes les personnes éprises d'idées sociales le plaisir de lire dans son texte intégral le livre documenté, attrayant et substantiel de notre éminent ami.

L'action sociale, fertile et pratique, exprimée dans son œuvre par M. Albert Milhaud, ne saurait être méconnue, car elle vise une portée d'intérêt général, englobant tous les travailleurs et réunissant en bloc toutes les forces productrices de la France. C'est le caractère stimulant et de noble patriotisme qui se dégage, en commençant ment à la fin de ce valeureux travail réconfortant, écrit d'un cœur vraiment français et d'une plume exaltée de sentiments démocratiques.

E. POLVENT.

EN DEUX LIGNES

Berlin. — Fils consul général Serbie disparu. Vengeance personnelle, croit-on.

Le Caire. — M. Brookes, chef délégué américain, Cannes, tué avec femme, accident d'auto.

Washington. — Sénat a adopté projet vote Représentants construction 8 croiseurs.

Anney. — Cercle municipal Cité de Londres, arrivera le 7 juillet.

Constantinople. — Impossibilité entente avec l'Angleterre sujet Mossoul, Conférence close.

Chicago. — 2 jeunes étudiants meurtriers fils milliardaires passibles peine de mort.

Paris. — Le prince régent Taffari a quitté Paris se rendant à Amsterdam.

Brest. — Vapeur « Ile Ouessant » toucha roche et coula. 20 passagers sauvés.

LIRE :

En quatrième page : LE « REVEIL AGRICOLE » : Quelques conseils sur l'élevage des bovins.

PETITES REINES



LA REINE DU COMMERCE D'ARMENTIERES ET SES DEMOISELLES D'HONNEUR

Aujourd'hui, dimanche et lundi, Armentières, la Cité de la Toile, fête son industrie et son commerce.

Une Reine du Commerce et des Demoiselles d'Honneur ont été élues à cette occasion. Elles sont de gentilles fillettes, Mlles Spillebout, Woussen et Van Brabant que l'on voit ici en grand costume de leur royaume d'un jour.

La validation des élections à la Chambre

Paris, 5. — La séance est ouverte à 15 h. 15. Le public est moins nombreux que les jours précédents.

Après l'ouverture de la séance on remarque que MM. BRIAND et HERRIOT montent au fauteuil présidentiel et s'entretiennent quelques minutes avec M. PAINLEVE.

LES VALIDATIONS

La Chambre discute ensuite les conclusions du troisième bureau tendant à déclarer élu M. CAITUCOLI à la place de M. GAVINI pour le département de la Corse.

Après une intervention de M. DE MORO GIAFFERI en faveur de M. CAITUCOLI les conclusions du 3e bureau tendant à la proclamation de M. CAITUCOLI sont adoptées par 276 voix contre 160. En conséquence M. CAITUCOLI est admis.

Diverses élections sont ensuite validées.

UNE MOTION COMMUNISTE EST REPOUSSEE

M. PAINLEVE donne lecture de la motion déposée par le groupe communiste : « L'opinion est saisie de la question présidentielle par l'habitant de l'Élysée lui-même... »

Les députés de gauche ont applaudi les conclusions de la motion et par les cris : « A bas Millerand. A bas Millerand ». Le centre s'oppose par les cris : « Les Soviets, les Soviets ». A quoi les communistes répondent par : « Oui, vivent les Soviets ».

Mais M. PAINLEVE réclame le silence. Cette motion est repoussée à l'unanimité.

BERTHON crie : il faut espérer que M. Millerand sera décidé à partir.

La séance est ensuite levée.

LE VOTE DE NOS DEPUTES SUR L'AFFICHAGE DES DISCOURS PAINLEVE

Réactionnaires. — Ont voté contre l'affichage : MM. Plichon, Crespel, Grousseau, Nicolle et des Rotours.

Fédération Républicaine du Nord. — Contre l'affichage : M. Daniel-Vincent. Abstenu : MM. Loucheur et Lemire. Absent : M. Macarez.

Socialistes. — Tous ont voté pour l'affichage.

Communistes. — Se sont abstenus.

Les Elections du Nord LE GROUPE PARLEMENTAIRE SOCIALISTE SE PRONONCE CONTRE LEUR INVALIDATION

Le groupe parlementaire socialiste (S. F. I. O.) s'est réuni hier matin dans un des bureaux de la Chambre des députés. Après examen de la situation électorale dans le département du Nord et des constatations qui ont été faites, le groupe s'est prononcé contre l'invalidation proposée et contre la nomination d'une Commission d'enquête parlementaire.

Inghels a été entendu par le rapporteur qui est M. Coty, député radical.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE DOUAI

La nommée DEPRATERE Marguerite, profession de cultivatrice, domiciliée à Prouvy, a été condamnée par arrêt contradictoire de la Cour d'Appel de Douai, Chambre des Appels de Police correctionnelle, en date du 15 mai 1924, à 6 jours de prison avec sursis, à 1.000 francs d'amende, à 50 francs de dommages-intérêts envers le Syndicat des marchands de beurre d'Avaines, partie civile, et aux dépens, sur appel d'un jugement du Tribunal correctionnel de Valenciennes, en date du 12 mars 1924, pour falsification et mise en vente de lait falsifié par mouillage de 12 et 11,60 pour cent, délit commis les 27 novembre et 26 décembre 1923.

La Cour a, en outre, ordonné que le présent arrêt serait, par extrait, en « remise » page, inséré aux frais du condamné dans les journaux « Le Réveil du Nord » et « l'Echo du Nord » sans toutefois que le coût de chaque insertion puisse excéder la somme de 20 francs, et affiché au nombre de deux exemplaires, dont un à la porte du domicile de la condamnée et l'autre à la porte de la Mairie, avec défense, pendant une durée de sept jours, d'enlever les dites affiches.

Le tout par application des articles 1, 3, 7, loi du 1er août 1905, 463 du Code pénal, 1, 2, loi du 28 mars 1891, 194 du Code d'instruction criminelle.

Vu : Pr le Procureur général, A. DERANSART.

Pour l'extrait conforme : Pour le Greffier en Chef, Commis-Greffier assermenté.

M. MILLERAND constituera aujourd'hui un nouveau Cabinet

Le Président :: de la République :: a reçu hier :

MM. Chaumet, Franklin-Bouillon, Gaston Thomson, Frédéric Brunet, Klotz, Daniel-Vincent, Strauss, etc.

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Les consultations auxquelles a procédé depuis jeudi soir M. Millerand ont la signification suivante : Le Président de la République veut se rendre compte de l'état d'esprit des Groupes de la Gauche pour savoir si l'exclusive présidentielle prononcée par le Cartel des Gauches est un sentiment partagé par tous les élus du 41 Mai qui n'ont pas fait le Bloc National, ainsi que par tous les Sénateurs de Gauche.

Si les consultations du Président Millerand aboutissent à lui donner cette impression que l'exclusive n'est le fait que d'une fraction de la majorité des Gauches, alors M. Millerand chargera un radical ou un républicain-socialiste de constituer un nouveau Gouvernement.

Fait digne de remarque, on nous a affirmé qu'au cours de son entrevue avec le Président de la République, M. Herriot aurait indiqué qu'il ne combait pas un Cabinet constitué en dehors de lui, pourvu qu'il s'inspire de son programme. Et c'est dans ce sens que M. Millerand dirige présentement ses efforts.

Est-ce M. Chaumet ou M. Steeg, est-ce M. Klotz ou M. Franklin-Bouillon, qui sera chargé par le Président de constituer le nouveau Cabinet ?

Et ce Cabinet ne sera-t-il pas mis en minorité à la Chambre dès sa comparution à la prochaine séance ?

C'est le problème d'aujourd'hui et de demain.

Il est absolument certain que le parti socialiste organise une résistance vigoureuse et que les radicaux-socialistes se joindront à eux pour tenter le vote d'une motion qui poserait rapidement à la Chambre, la question présidentielle. Hier a été écartée la motion communiste. Mais la bataille n'est pas finie.

Si le nouveau Gouvernement comparait dimanche ou lundi devant le Parlement et emporte même une faible majorité, le débat a des chances d'être ajourné à beaucoup plus tard.

Si, au contraire, le Cabinet est renversé, à peine formé, nous croyons que M. Millerand chargerait un Ministre de former un gouvernement provisoire qui aurait pour mission de porter à la Chambre et au Sénat le message de démission du Président.

Et les deux Assemblées prendraient le chemin du Congrès de Versailles.

Les consultations de Vendredi

Paris, 6. — M. Millerand a continué, pendant la matinée, ses consultations. Il a reçu d'abord M. Chaumet, sénateur de la Gironde, avec lequel il s'est entretenu vingt minutes.

Quelques minutes après le départ de l'Élysée M. Chaumet, sénateur de la Gironde, le Président de la République a reçu M. Franklin-Bouillon, député de Seine-et-Oise, qui avait fait appeler. L'entretien de M. Millerand et de M. Franklin-Bouillon a duré une demi-heure. A 11 h. 30, M. Gaston Thomson, député de Constantine, est arrivé à l'Élysée. A 11 h. 15, M. Frédéric Brunet, député de la Seine, arrive également à l'Élysée.

Interrogé au moment où il quittait l'Élysée, M. Thomson a déclaré qu'il ne pouvait divulguer son avis sur la question présidentielle, chef de l'Etat et que pour son compte, il reste résolu à s'opposer à toute procédure qui entraverait les règles constitutionnelles. C'est pourquoi il ne s'associe pas à la campagne extraparlimentaire menée contre le chef de l'Etat.

M. Klotz, député de la Somme, est arrivé à l'Élysée pendant que le Président de la République conférait avec M. Frédéric Brunet.

M. Frédéric Brunet, en quittant l'Élysée à 11 h. 30, s'est borné à faire aux journalistes la courte déclaration suivante : « Le Président a demandé mon opinion sur la situation. J'ai l'impression très nette qu'il va former un ministère ; mais vous pouvez être sûr que je n'en ferai pas partie ».

En quittant l'Élysée, M. Klotz a déclaré aux journalistes : « Les entretiens de cette nature ont toujours un caractère confidentiel. Vous comprendrez donc que je ne vous dise rien ».

A son départ de l'Élysée, M. Peyronnet, interrogé par les journalistes, s'est borné à déclarer que les consultations auxquelles M. Millerand se livrait actuellement, avaient pour but de rechercher les possibilités de former un cabinet dont les membres seraient pris parmi les éléments de gauche.

A 4 h. 30, le Président de la République a reçu M. DANIEL-VINCENT, Ministre du Cabinet démissionnaire.

M. Millerand reçut ensuite MM. Paul Strauss et Victor Boret.

La visite protocolaire du bureau de la Chambre

A midi, le Président de la République a reçu la visite protocolaire des membres du bureau de la Chambre, à l'exception de M. Poincaré, qui, en raison de son âge, ne peut se déplacer.

La réception par M. Millerand, des membres du nouveau bureau de la Chambre, qui a eue lieu à 11 heures, n'a eu, suivant l'usage, qu'un caractère protocolaire. Dans la conversation très cordiale qui s'est engagée pendant les dix minutes qu'a duré la visite, il n'a pas été fait la moindre allusion aux questions politiques ou ministérielles.

Signalons que Varenne, député socialiste du Puy-de-Dôme, n'accompagnerait pas ses trois autres collègues MM. Justel, Baudry et J.-J. Dumessil, élus vice-présidents de la Chambre. De même, il n'y avait que trois des huit secrétaires de la Chambre.

Les visites de l'après-midi

Paris 6. — Le Président de la République a repris cet après-midi ses consultations.

Il a reçu à 14 h. 30 M. Mascaraud sénateur, avec lequel il s'est entretenu pendant 35 minutes.

A 15 heures, M. Paul Lafont, député, ancien sous-secrétaire d'Etat, arrive à l'Élysée.

Après le départ de M. Paul Lafont, avec lequel il s'est entretenu pendant un quart d'heure, le Président de la République a reçu M. Lucien Hubert, sénateur des Ardennes, M. Millerand a ensuite conféré avec M. Peyronnet, sénateur de l'Allier.

Le Président de la République continuera demain matin ses consultations.

Le dénouement de la crise envisagé par M. Millerand

Paris, 6. — Au cours de ses consultations de la matinée, M. Millerand a exposé à ses auditeurs la manière dont il envisageait le dénouement de la crise ministérielle, en se conformant aux indications résultant de la dernière consultation électorale. Il leur a défini comment il concevait l'élaboration du programme gouvernemental dont il avait esquissé, hier, les lignes générales à M. Herriot, et il les a présentés sur le point de savoir s'ils accepteraient d'accorder leur appui au cabinet qu'il va constituer sur ces bases, mais aucune offre n'a été faite par M. Millerand à ses interlocuteurs qui, de leur côté, lui ont développé leurs vues sur la situation et sur les mesures qu'elle comportait.

Le Président de la République a pu recueillir ainsi des indications précises sur l'état d'esprit qui, dans les circonstances présentes, anime les divers partis des deux Chambres. Ces indications seront complétées par de nouvelles consultations.

Il s'en inspirera pour désigner l'homme politique à qui il offrira la succession de M. Poincaré. Cette désignation ne paraît pas pouvoir intervenir avant demain.

L'attitude des Gauches INTERVENTION DES GROUPES OU EXPECTATIVE PROVISOIRE

Paris, 6. — Pendant qu'à l'Élysée, M. Millerand continuait ses consultations, une réunion s'est tenue à la Chambre dans l'un des salons de la présidence.

MM. Briand, Herriot, Camille Chautemps, Paul-Boncour, Varenne, Renaudel et Hennessy ont assisté à l'assemblée sur laquelle ont été adoptées les conclusions des groupes de gauche devraient adopter en attendant la constitution du cabinet.

Le secret le plus absolu a été gardé jusqu'ici sur le résultat de cette réunion, mais on croit savoir que les conclusions auxquelles les groupes de gauche se seraient réunis :

« L'un en faveur d'une intervention des groupes de gauche dans les deux prochaines séances au cours de l'une des plus prochaines séances du Parlement, et l'autre en faveur d'une motion ; l'autre préconisant, provisoirement l'expectative. Il semble qu'on ait été finalement d'avis de laisser aux groupes eux-mêmes le soin de statuer sur le point de savoir s'ils acceptent ou non l'expectative ».

Les partisans de l'intervention auraient fait valoir notamment que si l'on tardait à donner à une certaine partie de l'opinion publique, l'impression que l'on accepte la situation, la thèse exposée dans le communiqué fait hier par l'Élysée à la suite du refus de M. Herriot, on s'exposerait à provoquer des inquiétudes qui seraient peut-être difficiles à calmer.

Telle paraît être l'opinion des socialistes, puisqu'ils ont convenu de proposer aux autres groupes de gauche le dépôt en commun d'une motion tendant à l'acceptation de la situation, que la Chambre siégera tous les jours, et d'autre part, qu'il sera procédé sans délai à la nomination d'une Commission provisoire des finances qui aura pour mission de faire voter un certain nombre de crédits, même en l'absence d'un gouvernement constitué.

On ignore encore si les différents groupes de gauche s'associeront à cette proposition, qui apparaît, aux yeux d'un grand nombre de députés comme uniquement destinée à empêcher la réalisation d'un projet, d'ailleurs formalisé récemment, de constituer un cabinet provisoire à clerc, par décret, la session parlementaire à partir du 9 juin.

Une motion concernant le vote des crédits

Paris, 6. — On assure dans les couloirs que les socialistes auraient renoncé à déposer une motion tendant à la Chambre à séjurer en permanence.

Ils se contenteront de demander le renvoi de la séance à demain.

Une motion qui serait soumise à l'Assemblée tendrait à la nomination d'une commission des crédits comme il a été fait au début de la précédente législature.

Cette commission serait composée de quarante-cinq membres élus par les bureaux.

Elle aurait les mêmes attributions que la commission des finances et serait destinée à la suppléer en attendant la constitution définitive des grandes commissions qui ont été formées par les groupes, proportionnellement au nombre de leurs adhérents.

Le Parlement peut refuser au Gouvernement les moyens de gouverner

Paris, 6. — Dans l'exposé des motifs de la proposition de loi concernant la Commission parlementaire des finances, M. MOUTET rappelle que le pouvoir essentiel du Parlement est celui du vote des crédits et des impôts. Le Parlement a donc en tout temps, ajoute-t-il, la possibilité de refuser au Gouvernement les moyens de gouverner. MOUTET considère que lorsque le pouvoir exécutif veut gouverner contre la volonté nationale, le Parlement a le devoir de refuser au Gouvernement les crédits ou d'abroger la loi qui les a ouverts.

Les articles de loi qui seraient abrogés

En conséquence, le député du Rhône propose les trois articles suivants :

L'article 1er abroge l'article 212 de la loi de finances du 30 juin 1923, qui a étendu au budget de 1924 les dispositions du budget de 1923.

Cette abrogation aurait lieu à partir du 1er juillet 1924 ;

L'article 2 remplace la loi de finances par des douzièmes provisoires à voter par le Parlement ;

L'article 3 contient les sanctions contre les débiteurs de l'Etat qui perçoivent les impôts et revenus publics en violation de la loi. Cet article constitue la clause de style

habituelle de toutes les lois de finances, mais dans les circonstances présentes, il prend une signification toute particulière.

Une arme mais... le Sénat ?

MOUTET, commentant sa proposition, nous confirme que ses amis veulent rendre une arme à la Chambre.

— Mais, lui objecte-t-on, vous ne disposez de cette arme que si le Sénat vote à son tour cette proposition.

— Je le sais bien, répond MOUTET, mais pour gagner la bataille, il faut bien l'engager ».

La commission des crédits demandée par les Gauches sera formée aujourd'hui

Paris, 6. — Au cours de la séance de la Chambre des Députés, M. Painlevé, Président, a annoncé qu'il avait reçu de Marius Moutet, une proposition de loi, dont nous donnons le texte d'après le mandat à abroger, l'article 213 de la loi des Finances du 30 juin 1923 ; 2. une proposition de Varenne, Jean Hennessy, afin que demain il soit procédé à l'élection dans les bureaux d'une Commission des Crédits de 44 membres.

M. PAINLEVE. — Y a-t-il opposition à la réunion de la Chambre dans ses bureaux demain pour la nomination de cette Commission ?

A gauche, on crie : Non, tandis qu'à droite et au centre se manifeste une hésitation.

La Chambre consultée, à mains levées et à la presque unanimité, a voté la nomination demain de cette Commission.

Le Président de la Chambre, répondant à des interruptions, déclare que les membres des bureaux seront convoqués télégraphiquement et individuellement.

M. Millerand espère trouver un Président du Conseil Et constituer un Cabinet de Gauche très accentué

Paris, 6. — « Le Temps » dit que M. Frédéric Brunet a donné en sortant de l'Élysée, quelques indications intéressantes sur son entretien avec M. Millerand.

Le Président de la République tout en affirmant sa résolution de conserver intact le mandat qu'il avait reçu de l'Assemblée Nationale, a affirmé qu'il n'aurait rien de se conformer aux vœux du pays, manifestés par les élections et de constituer un cabinet de gauche aussi accentué qu'il le faudrait.

M. Brunet a répondu au Président qu'il ne trouverait pas dans la majorité formée par le cartel des gauches, un membre quelconque consentant à former un cabinet sans que la crise présidentielle fût en même temps résolue.

M. Millerand a déclaré qu'il conservait l'espoir de trouver un personnage parlementaire pouvant lui prêter son concours.

D'ailleurs, ajoute « Le Temps », dans les divers entretiens qu'il a eus ce matin, M. Millerand a répété que, résolu à déférer aux vœux du pays, il était décidé à constituer un cabinet au besoin radical et à accepter les réformes qui seraient réclamées.

Il a même ajouté qu'il croyait pouvoir compter sur des concours à ce sujet.

M. Millerand a profité de ces conversations pour démentir certains bruits en déclarant que « Vieux Républicain », n'aurait jamais recouru à la violence et qu'il resterait toujours de la manière la plus absolue respectueux de la légalité.

D'autre part, M. Franklin-Bouillon a déclaré qu'il n'avait pas cru pouvoir donner son adhésion aux vœux exprimés par M. Millerand.

Un comité directeur radical-socialiste

Paris, 6. — Le groupe radical et radical-socialiste a décidé, en raison des circonstances, de nommer un comité directeur provisoire qui restera en permanence à Paris pour suivre les événements. Ce comité est composé de MM. Malvy, Lamoureux, Arthimbad, André Hesse, Fribourg, Cazals, Camille Picard et Léon Meyer.

Le groupe a décidé, en outre, de proposer à la Chambre la nomination d'une commission des crédits qui serait composée de quarante-quatre membres élus au scrutin de liste en attendant la constitution définitive de la commission du budget.

LE PRINCE DE GALLES EST AU TOUQUET

Boulogne-sur-Mer, 6. — (De notre correspondant particulier). — Le Prince de Galles est arrivé ce soir à 17 heures au Touquet, accompagné par M. Liger, commissaire de la brigade mobile, il s'est rendu à sa résidence habituelle où il restera pendant les fêtes de la Pentecôte sous le nom de Comte de Chester.

UNE OPINION



Mon vieux, ce qui intéresse surtout le peuple, c'est pas tant la Chambre, c'est le Sénat, le Sénat c'est la Chambre.

JOYEUX GILLES



UN DES FAMEUX « GILLES » DE JEMAPPES QUI SERONT LUNDI A LILLE

Les célèbres Gilles de Jemappes assisteront lundi au cortège de la Fête de la Chanson, à Lille.

Voici le costume de ces joyeux compères : Tout couvert d'or et de pierres, il est d'une grande richesse, que rehausse encore leur superbe chapeau à plume d'autruche.

L'exclusion des Japonais du territoire américain

Tokio, 6. — Une grande réunion de protestation nationale contre l'exclusion des Japonais a été tenue hier.

On y a voté une motion demandant que l'on prenne toutes les mesures pour soutenir la situation des Japonais contre la loi d'immigration anti-japonaise aux Etats-Unis.

D'autre part, selon le « Daily Mail », l'agitation anti-américaine gagne du terrain au Japon. Les médecins déclarent qu'ils ne soignent plus les Américains qui tombent malades. Les missionnaires reçoivent des lettres de menaces. Les marchandises américaines sont boycottées.

L'AMBASSADEUR WOODS A QUITTE TOKIO

Paris, 6. — On mande de Tokio au « Times » que M. Cyrus Woods qui vient de donner sa démission d'ambassadeur des Etats-Unis en Japon a quitté Tokio pour la destination de Washington.

Une Offre de M. Stresemann à la France ELLE A ETE PRECISEE AU REICHSTAG, HIER

Berlin, 6. — La séance du Reichstag s'ouvre à 10 h. 20.

Les nationalistes modifient leur motion de la séance d'hier en vue de lui assurer la priorité. M. Stresemann à la parole.

Il repousse le reproche fait par le comte Westarp au gouvernement allemand de s'être soumis à l'étranger.

Le ministre expose comme il suit, le point de vue du gouvernement : Le rétablissement de l'unité administrative est implicitement compris dans le rétablissement de la souveraineté du Reich.

Nous ne pouvons pas garantir une politique fiscale raisonnable, et la souveraineté administrative n'est pas réalisable.

Il en est de même en ce qui concerne la production.

L'ALLEMAGNE EXECUTERA LE RAPPORT, LA FRANCE SUPPRIMERA LE CORDON DOUANIER

J'envisage, continue M. Stresemann, un accord sur la base suivante.

L'Allemagne exécutera les projets de loi nécessaires pour l'exécution du rapport des experts le 1er juillet et la France de son côté abrogera, dans un délai expirant le 14 juillet, toutes les dispositions concernant le cordon douanier.

Nous ne pouvons naturellement assumer aucune prestation avant de savoir si cette condition sera remplie.

Un terme fixé à propos de la fin de l'occupation

M. Stresemann parle ensuite de l'occupation militaire : « Les experts, dit-il, n'ont pas décidé que l'occupation militaire doit prendre fin. Ils se sont contentés d'indiquer que l'occupation ne doit pas constituer une entrave à la production ».

C'est pourquoi nous devons obtenir qu'un terme soit fixé à l'occupation en convenant par exemple que l'évacuation soit subordonnée à l'exécution de lois ou de prestations déterminées.

L'ordre du jour de méfiance a été repoussé

Berlin, 6. — A la séance du Reichstag, l'ordre du jour de méfiance déposé par les nationalistes a été rejeté par 239 contre 194. Le parti politique bavarois a voté avec les partisans de la coalition gouvernementale.

La doctrine coopérative et les consommateurs

UNE ETUDE D'UN PROFESSEUR LILLOIS

Paris, 6. — Les membres de la Société d'Economie sociale ont poursuivi ce matin leurs travaux. M. Bernard Lavergne, professeur à la Faculté de droit de Lille, a traité cette question : La doctrine coopérative et la politique des consommateurs. dit l'orateur, a posé les principes de cette doctrine, le dégagement des idées de patrie et de classes sociales.

Dans toute entreprise, il y a quatre éléments : l'entrepreneur, l'actionnaire non entrepreneur, les obligataires, les salariés.

Il faut bien dans la coopération des classes sociales que le principe sur lequel repose l'organisation sociale future.

L'application de ce principe conduira à la pérennité de l'idée de démocratie dans l'ordre économique.

Le but des coopératives est de réduire le coût de la vie en rendant à l'acheteur une partie du bénéfice réalisé.